

CORRIGE Exercice 3: Règlementation Nationale

L'entreprise Tobil a raison. C'est le dernier devis accepté de part et d'autre qui fait loi. Le prix accepté doit cependant permettre de couvrir le coût de revient de l'opération. Il est donc prudent, pour des clients ponctuels, de demander une confirmation de commande validée par le donneur d'ordre.

Pour en savoir plus : Guide Celse – Réglementation des transports routiers nationaux – la conclusion du contrat

